

SECONDE VIE DES OBJETS : POTENTIELS ET IMPACTS

LA SECONDE VIE DES OBJETS N'EST PLUS UNE OPTION

Les collectivités territoriales et les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) travaillent au développement de solutions qui prennent en compte principalement leurs propres dispositifs pour les accès aux produits et le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour les débouchés.

Pour aller plus loin, il est nécessaire pour les territoires et les filières d'avoir une connaissance de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, de chiffrer le potentiel disponible et de mesurer les impacts de la seconde vie. Notre recherche permettra de leur proposer des clés pour élaborer des solutions transversales et partenariales.

1M de tonnes

de produits réemployés en France en 2017

79 %

du secteur de la seconde vie est représenté par des acteurs de l'économie conventionnelle

10

Filières REP viennent compléter les filières existantes (jouets, bricolage et jardin, sports et loisirs, etc...) grâce à la loi AGECE

LES ENJEUX DE NOS TRAVAUX DE RECHERCHE



Définir une méthode de collecte et de cartographie



Élaborer une méthode de calcul consolidée des gisements de produits disponibles en vue de leur seconde vie



Sourcer et définir les mesures d'impacts environnementaux, économiques et sociaux



Développer un outil de pré-diagnostic de la seconde vie adapté aux besoins des territoires et filières

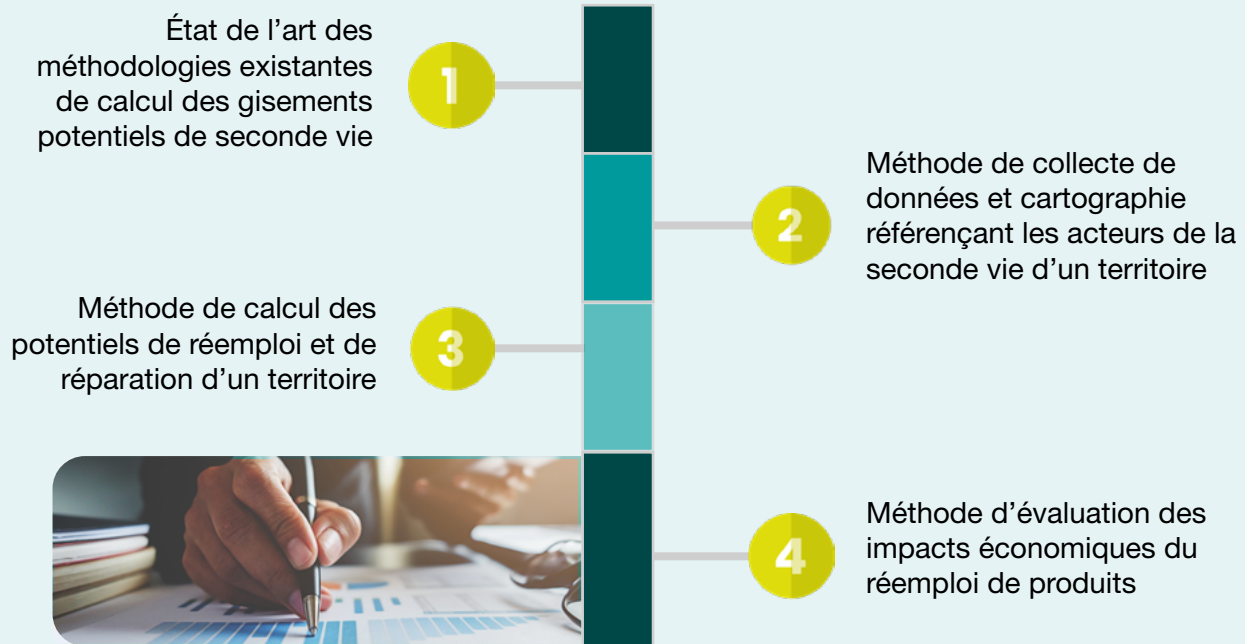


Pilote
Vincent GAILLARD

La finalité

Développer un outil d'aide à la décision au service des territoires et des filières permettant, d'une part, de visualiser les solutions existantes et leurs performances associées, et d'autre part, de mesurer le potentiel de seconde vie et les impacts sociaux, environnementaux et économiques.

DES AVANCÉES CONCRÈTES



PREMIERS RÉSULTATS ET SUITE DONNÉE AU PROJET DE RECHERCHE



Les travaux menés en 2021 ont permis une consolidation progressive des données et indicateurs.

L'utilisation de ces données dans le cadre d'une approche territoriale et filières a été expérimentée sur des cas exploratoires.



La continuité des travaux pour 2022 sera nécessaire, pour la prise en compte de l'impact des évolutions réglementaires via les Fonds réparation ou encore l'émergence de nouvelles filières pour préciser les gisements potentiels et disponibles.



Concernant la mesure des impacts, un travail de référencement des approches de calcul de l'impact environnemental et économique est réalisé en 2022 afin de pouvoir, en 2023 et 2024, chiffrer de manière consolidée les impacts pour l'ensemble des objets.

Ce travail nécessitera de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques à venir (réparabilité, matériaux, etc.).